

# Championnats et critères nationaux vétérans 2010 en salle

Nogent sur Oise – 13 et 14 février

## Règlement et modalités d'engagement

Les procédures d'engagement restent les mêmes que les saisons passées. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles énumérées ci-dessous :

Championnats : Les engagements pour les championnats nationaux sont soumis à la réalisation de minima (voir tableau ci-dessous). Ces minima doivent avoir été réalisés en salle entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 7 février 2010. Les performances mentionnées feront l'objet d'un contrôle. Au cas où celles-ci ne correspondraient pas aux performances figurant dans les bilans, l'engagement sera invalidé par la CNV.

<u>Epreuves</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
60 mètres	8"10 (1)	9"50 (2)
200 mètres	26"00	31"50
400 mètres	60"00	73"00
800 mètres	2'15"00	2'45"00
1500 mètres	4'39"00	5'22"00
3000 mètres	10'00"00	11'48"00
60 mètres haies	10"50	12"30
Hauteur	1m55	1m25
Longueur	5m40	4m10
Perche	3m40	2m00
Triple saut	11m00	8m50
Poids	11m00	9m00
Pentathlon	2050 pts (1)	1580 pts (1)
3000 mètres marche	-	18'30"00
5000 mètres marche	25'45"00	-

(1) ou 6"80 au 50 mètres

(2) ou 8"00 au 50 mètres

(3) table non compensée

Demande de qualification exceptionnelle : Lorsqu'un athlète (H ou F) n'a pas réalisé les minima de qualification et qu'il (ou elle) souhaite

participer aux championnats, une demande de qualification exceptionnelle doit être adressée exclusivement par mail à : [cnv@athle.org](mailto:cnv@athle.org) avant le 4 février 2010.

Critériums : Les engagements pour les critères nationaux ne sont pas soumis à la réalisation de minima. Les V1 Hommes et Femmes sont admis à participer aux critères sous réserve qu'ils n'aient pas satisfait aux minima qualificatifs pour les championnats. Les V2 et plus qui ont réalisé les minima de qualification pour les championnats et qui ne souhaitent pas participer à ces championnats sont autorisés à participer aux critères. N'oubliez pas, lors des engagements, de mentionner vos performances réalisées entre le 1er janvier 2009 et le 7 février 2010, en particulier pour les courses, cela permettra de composer des séries homogènes. Enfin, un même athlète ne peut participer à plus de trois épreuves. Pas plus de trois épreuves non plus pour les athlètes qui participent à la fois aux championnats et aux critères. Les classements sont établis par tranches d'âge de 10 ans.

Dossards : ils seront à retirer sur les lieux de la compétition le samedi 13 février à partir de 9h00 et le dimanche 14 février à partir de 7h45. Le retrait des dossards n'implique pas la participation automatique aux épreuves. Chaque athlète devra, au moment du retrait de son dossard, impérativement confirmer sa participation aux épreuves. En tout état de cause, cette confirmation devra être faite au plus tard 1h30 avant l'heure de début de l'épreuve. Le non-respect de cette règle entraînera la mise hors course de l'athlète.

Championnats ou critères : un dossard unique pour l'ensemble des épreuves.

Tenue : Le port du maillot aux couleurs de club est obligatoire. Aucun maillot de l'équipe de France ne sera admis.

Forfait : Le fait, pour un athlète qualifié pour une finale (course) de ne pas se présenter au départ, entraînera son forfait général pour les épreuves suivantes (y compris les relais).

Relais : Les engagements se feront sur place. Il sera possible de composer des équipes départementales, régionales voire interrégionales mais seules les équipes de clubs pourront prétendre aux titres nationaux. Un même club peut engager plusieurs équipes mais il devra spécifier lors des engagements laquelle concourt pour le titre.

## Mode opératoire pour les engagements (championnats et critères)

Pour procéder aux engagements, chaque utilisateur doit être titulaire d'un compte sur le site de la FFA. Ce compte associe une adresse mail (celle-ci doit être saisie dans votre fiche licence dans le SI) à un mot de passe. Ce sont les mêmes comptes qui permettent, par exemple, d'intervenir dans les différents forums, la différence est qu'il faut remplir tous les champs du questionnaire dont ceux des codes administrateurs du club. En cas de difficultés vous pouvez solliciter votre comité ou ligue.

Il faut ensuite se connecter sur le site de la commission nationale vétérans <http://veterans.athle.com>. Dans la rubrique **Engagé(e)s** qui se trouve dans le menu de gauche, cliquez sur le lien **Engagements** en bas à gauche de l'écran. L'adresse mail et le mot de passe vous sont alors demandés.

Ensuite sélectionnez la compétition dans le menu déroulant :

040012 Championnats nationaux vétérans en salle

ou 050536 Critériums nationaux vétérans en salle

puis cliquez sur "engager un nouvel athlète". Entrez le n° de licence de l'athlète concerné, choisissez l'épreuve dans le menu déroulant qui se trouve au dessous et saisissez la meilleure performance réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 7 février 2010 (obligatoire pour les championnats). Puis cliquez sur "ajouter cet athlète". Vous arrivez alors sur une fiche qui récapitule les informations que vous venez d'entrer. Vous devez confirmer par un nouveau clic sur "ajouter cet athlète".

Au cas où vous auriez engagé un athlète qui ne sera finalement pas présent, vous pouvez à tout moment retrouver les engagements que vous avez entrés et les annuler en cliquant sur la croix de la colonne "confirmation".

Début des engagements : 15 décembre 2009 à 8h00

Clôture des engagements et modifications : 8 février 2010 à 23h



Jeunes Femmes

Hommes

Femmes

100m

200m

400m

800m

1000m

1500m

5000m

10000m

Marathon

5000m

10000m

Marathon

Marathon

10000m

Marathon

10000m

Marathon